



Mairie du 15^{ème} arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 1 XV 2010

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 1^{er} FEVRIER 2010

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac -pouvoir à Marie-Hélène Piétranico-, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque -pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre-, Vincent Flouquet -pouvoir à Catherine Bessis-, Anne Hidalgo, Isabelle Roy.

Sont absents :

Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Pierre Charon, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.



Monsieur le Maire : Nous allons ouvrir notre séance.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Madame Anne-Charlotte Buffeteau et Monsieur Philippe Mouricou.



Vous avez constaté, pour cette séance, que nous avons dématérialisé l'ordre du jour puisque nous sommes « mairie pilote » en ce qui concerne les dossiers de notre Conseil d'arrondissement. C'est la dernière séance où vous recevez un ordre du jour et l'ensemble des dossiers inscrits à cet ordre du jour, sous format papier. Pour la première fois vous avez reçu tous ces documents par voie électronique sur vos boîtes mail. Il y a eu encore cette fois-ci en double, papier et électronique. Lors de notre prochaine séance il n'y aura plus que l'électronique.

Si vous rencontrez des difficultés dans la réception par voie électronique des dossiers -je vous rappelle qu'il y a eu une formation pour l'ensemble des conseillers qui le souhaitent- il vous faudra le signaler à Monsieur Foisel. Pour ceux qui n'ont pas pu participer à la formation et n'ont pas récupéré leur ordinateur portable, il faudra le retirer auprès de Monsieur Cavillon, à la Mairie, qui vous donnera des compléments d'information.



2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 16 novembre 2009.

Nous ne pouvons pas adopter le procès-verbal de notre précédente séance du 7 décembre, ni celle du CICA du 8 décembre, car ils n'ont pu être retranscrits à temps. Nous les adopterons lors de notre prochaine séance. Cela étant, évidemment, les vidéos sont accessibles sur le site Internet de la Mairie.

Nous adoptons le PV du 16 novembre. Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Page 82 tout d'abord, il y a une confusion au niveau des intervenants : en bas de page, il est

inscrit Monsieur le Maire ; or, il s'agit de Gilles Alayrac. C'est une confusion, nous sommes bien d'accord.

Monsieur le Maire : On nous a confondus.

Catherine Bessis : C'est ce que nous lui avons dit. Il n'est pas là ce soir. C'est la réplique : « Monsieur le Maire : Oui, mais qui a lancé le débat ! ». En fait, c'est Gilles Alayrac qui a dit cela, il répondait à Jean-Baptiste Menguy.

Page 90, nous avons Anne Hidalgo et non pas Ghislène Fonlladosa. En fin de page, Madame Hidalgo dit : « Je voudrais juste répondre deux choses à Madame Hidalgo ». C'est plutôt Ghislène Fonlladosa qui répondait à Madame Hidalgo. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, c'est plus logique. Merci à vous pour ces corrections opportunes.

Je mets ce PV de notre séance du 16 novembre à l'adoption de notre assemblée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.



Maintenant, nous allons passer au point 3 de notre ordre du jour qui concerne l'ordre du jour du CICA.

Avant de donner la parole à Monsieur Sarracani, qui va nous faire sa proposition, je voudrais faire part du décès, le 15 janvier dernier, de Madame Thérèse Ledré, Vice-présidente et déléguée dans le 15^{ème} de l'association « les droits du piéton » et qui était membre du CICA.

Elle était à l'origine de la tenue de notre CICA de décembre 2008, vous vous en souvenez, au cours duquel la question de la sécurité des piétons, des déplacements et de l'accessibilité dans le 15^{ème} avait été évoquée. Très investie dans ses fonctions, aussi bien au sein de l'association que dans le bureau du CICA, elle avait toujours su nous apporter son regard éclairé sur l'importance à garantir un partage équilibré et harmonieux de l'espace public.

Je tenais à en faire part à notre Conseil.



3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du mercredi 24 mars. Thème proposé : « Comment aménager des nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées ».

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, chers collègues. Tous les éléments d'information étant désormais réunis et notre Maire ayant retenu, comme il s'y était engagé lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, la question posée par Madame Claude Philippe en sa qualité de Présidente de l'association « Information Action Retraite » sur le thème : « Comment aménager des nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées dans l'arrondissement », je vous propose d'adopter le projet d'ordre du jour qui vous est soumis pour notre Conseil d'arrondissement en présence du CICA du mercredi 24 mars prochain à 19 heures dans la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix s'il n'y a pas d'interventions. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté.



4. Communication sur le bilan de fonctionnement des commissions extra-municipales.

Le point 4 de l'ordre du jour est une communication, donc non soumise au vote, mais qui concerne le bilan du fonctionnement des commissions extra-municipales mises en place au début de la mandature. Elles ont été créées lors de notre séance du 22 septembre 2008 et nous avons à l'époque déclaré qu'il y aurait un rapport régulier, annuel même, présenté par les adjoints qui les président, sur leur fonctionnement. C'est pour cette raison que ce point est à l'ordre du jour.

Je vous rappelle que ces cinq commissions extra-municipales sont :

- l'environnement et le développement durable, présidée par Claire de Clermont-Tonnerre,
- le cadre de vie et l'accessibilité, présidée par Marie Toubiana et Franck Lefevre,
- la santé, présidée par Jérôme Loriau,
- l'activité économique et l'emploi, présidée par Grégoire Lucas,

- le commerce, l'artisanat et les métiers d'art, présidée par Gérard Gayet.

Ces commissions fonctionnent depuis cette date, septembre 2008, en associant élus de la majorité et de l'opposition, habitants et institutionnels, permettant à chacun d'apporter à la communauté ses compétences.

Des groupes de travail spécifiques se sont constitués afin d'approfondir les réflexions dans chacun des domaines. Ces commissions ont pu être à l'initiative également de manifestations importantes à destination des habitants. Souples dans leur fonctionnement, comme nous l'avons souhaité, elles s'organisent à leur initiative, les sujets traités sont très différents les uns des autres, évidemment et ne nécessitent pas forcément le même rythme de réunion, la même organisation, les mêmes auditions. Nous tenions vraiment à ce que le cadre de fonctionnement reste très souple.

Dans chacune de ces structures rassemblant des élus, des personnalités qualifiées, des représentants d'associations, des habitants, des conseillers de quartiers, enfin bref, tous ceux qui ont exprimé un intérêt particulier pour les travaux de ces commissions qui sont dorénavant des sources d'inspiration utiles pour nos concitoyens dans le 15^{ème}.

Elles évoluent de façon autonome mais il fallait qu'elles rendent compte de leur travail et de leurs perspectives d'évolution.

Voilà ce que je voulais dire, très rapidement, pour présenter un petit peu le cadre dans lequel va se dérouler cette communication.

Pour que ce soit un peu plus vivant et précis, chaque président de commission va s'exprimer, pas plus de deux ou trois minutes, non pas pour exposer le fonctionnement de ces commissions mais vraiment pour essayer de nous indiquer les mesures les plus intéressantes qui ont été prises, envisagées, les projets et les animations qui ont été menées dans le 15^{ème}.



Nous allons commencer par Madame Claire de Clermont-Tonnerre qui préside la commission sur l'environnement et le développement durable. Vous avez la parole pour deux à trois minutes.

Claire de Clermont-Tonnerre : Cette nouvelle instance, Monsieur le Maire, que vous avez appelée de vos vœux, rassemble élus, experts, associations et citoyens.

C'est un lieu de débat autour d'idées et de propositions vertueuses qui ont vocation à alimenter notre réflexion et à inspirer de nouvelles initiatives se rapportant au Développement Durable. L'objectif étant de déboucher sur des actions susceptibles d'être mises en œuvre dans notre arrondissement afin d'intensifier notre participation à la lutte contre le changement climatique.

Un mot sur l'organisation de nos travaux, très rapidement.

Notre COMEX s'est réunie à 3 reprises en séance plénière. Parallèlement, trois groupes de travail thématiques se sont constitués afin d'approfondir les sujets. Je tiens ce soir à remercier mes collègues élus et l'ensemble des participants aux travaux de la COMEX pour leur implication dans cette instance dont les membres sont régulièrement invités ou associés aux manifestations connexes au développement durable organisées dans notre arrondissement.

De nombreuses propositions ont été formulées par les 3 groupes thématiques. Je vais donc présenter, pour chaque groupe, une proposition pouvant être mise en œuvre de façon relativement rapide et sans engagement de moyens financiers conséquents :

Quelques exemples :

- Le groupe « Bruit et pollution sonore » animé par notre collègue Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque propose la mise en place d'un médiateur pour chacun des grands chantiers conduits dans l'arrondissement : une sorte de vigie, d'interface entre les usagers, les riverains et la Mairie. Cette proposition, formulée par Mme Badia Duran, présidente de l'association Keller Village, est particulièrement pertinente compte tenu des grands chantiers en cours ou à venir dans notre arrondissement.

- Le groupe « Végétalisation de l'espace public » animé par notre collègue Pascale de Zordi propose en complément des actions engagées par la municipalité et notamment par ma collègue Marie Toubiana, de sensibiliser les habitants du 15^{ème} à la végétalisation des balcons, des cours d'immeubles avec, d'une part, une action de communication sur l'apport de la biodiversité et des corridors écologiques et d'autre part, l'organisation d'une fête des « mains vertes » du 15^{ème} afin de créer autour de la nature en ville un lien entre les habitants d'une même rue, ou d'un même immeuble, voire d'un même quartier, dans l'esprit de la Fête des Voisins.

- Le groupe « Diminution de la consommation énergétique » animé par notre collègue Corine Lucas propose d'engager une action d'information portant sur la diminution de la consommation énergétique dans le bâti et ceci à deux niveaux :

d'une part, en direction des copropriétaires et en association avec les syndicats, d'autre part, en direction des conseils de quartier.

Le projet de réunion avec les copropriétaires devrait trouver sa place dans le cadre de la semaine du Développement Durable 2010.

Dans le prolongement des propositions émanant des différents groupes de travail, il me semble intéressant d'évoquer deux autres suggestions formulées dans le cadre de nos rencontres :

- Plusieurs membres de la COMEX ont proposé une opération visant à encourager nos concitoyens à remplacer les sacs de plastique par l'utilisation de sacs en coton bio. Cette opération pourrait également être lancée à l'occasion de la semaine du Développement Durable et relayée par les associations de commerçants et les conseils de quartier.

- Par ailleurs, un consensus général s'est dégagé autour de la nécessité d'améliorer l'information sur le développement durable. Parmi les diverses propositions formulées, plusieurs membres de la COMEX s'accordent sur l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'un lieu où trouver une information complète et des conseils sur le développement durable, une sorte de « maison du développement durable », un guichet unique permettant d'accompagner tous les usagers souhaitant s'engager dans cette démarche afin d'améliorer leur information sur les économies d'énergie dans l'habitat, sur les énergies renouvelables, sur la consommation responsable ou sur les modes de déplacements propres.

Un souhait unanime a également été exprimé en faveur de la mise en ligne d'une rubrique « développement durable » sur le site internet de la Mairie. Actuellement en cours de finalisation, elle a été présentée à la COMEX de novembre et sera mise en ligne prochainement. Huit « pages » couvriront les principales thématiques, actions ou aides relevant du développement durable, qu'il s'agisse des opérations d'urbanisme, de l'éco-mobilité, des villes durables et des Plans Climat, des questions liées à la végétalisation, ou des projets éco-citoyens

Pour conclure cette rapide intervention, Monsieur le Maire, je vous informe, mes chers collègues, que la semaine du développement durable 2010 est en cours d'organisation avec l'implication des membres de la COMEX. Elle sera rythmée par deux temps forts :

- La journée du 31 mars axée sur la biodiversité, 2010 étant l'année mondiale de la biodiversité,

- La journée du 7 avril centrée sur les changements de comportements, qui est le thème national retenu par le ministère pour la semaine 2010.

Merci.



Monsieur le Maire : Merci Claire de Clermont-Tonnerre. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Lucas sur le développement économique et l'emploi.

Grégoire Lucas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la commission extra-municipale pour le développement économique et l'emploi a été lancée, il y a un peu plus d'un an maintenant, le 27 octobre 2008.

Comme vous le savez, elle réunit des élus et des acteurs économiques et de l'emploi de notre arrondissement.

Elle s'est réunie depuis sa création à quatre reprises en séance plénière et à plusieurs reprises sous forme de groupes de travail thématiques, soit sur l'emploi, soit sur le développement économique, notamment pour l'organisation du forum, sur lequel je reviendrai.

Les séances plénières ont permis de faire émerger un certain nombre d'idées et de projets à mettre en œuvre dans notre arrondissement destinés à favoriser, d'une part la recherche d'emploi et d'autre part l'implantation et le développement d'activités économiques dans le 15^{ème} arrondissement.

Ainsi, la commission extra-municipale a très largement contribué à la mise en place du 1^{er} forum de l'emploi et de la création d'entreprises, qui a eu lieu le 9 avril 2009 à la Mairie.

Les membres ont d'une part participé à la conception de ce forum et apporté leurs moyens de communication pour aider à sa médiatisation auprès de publics cibles chercheurs d'emplois et entreprises. Ils ont d'autre part participé activement à la journée du 9 avril en animant soit des stands, soit des conférences.

Ce forum, qui a permis de réunir près de 42 structures, soit dans le domaine de l'emploi, soit dans le domaine de la création d'entreprises, a attiré près de 1000 personnes tout au long de la journée.

La commission extra-municipale, lors de sa dernière réunion le 12 janvier dernier, a été à nouveau sollicitée pour participer à l'organisation du prochain forum qui se déroulera le 14 avril prochain, toujours à la Mairie évidemment. Des réunions de travail doivent être prochainement programmées pour travailler sur le détail de l'organisation de ce forum, sachant qu'à l'heure où je vous parle plus de 90 % des structures présentes l'année dernière seront présentes le 14 avril.

La commission extra-municipale a aussi permis de faire émerger plusieurs idées répondant à de véritables problèmes identifiés par les élus et les acteurs qui font l'économie de notre arrondissement.

Ainsi, par exemple, la question des locaux d'entreprises, qui est un véritable besoin criant pour les entrepreneurs du 15^{ème}. L'absence d'infrastructures municipales d'accueil dans notre arrondissement rend difficile la possibilité d'implantation de jeunes entreprises.

Partant de ce constat, certains membres de la commission extra-municipale ont proposé, à l'occasion de la séance de la commission du mois de juin 2009, la mise en place d'un système de bourse aux locaux qui permettrait de mettre en relation des jeunes entrepreneurs en recherche de locaux et des entreprises disposant de surfaces vacantes dans le 15^{ème} arrondissement.

Une fiche projet a été, par la suite, élaborée, en collaboration avec un des membres de la commission. Les membres de cette commission ont été invités, lors de la dernière séance du 12 janvier dernier, à faire part de leurs observations sur ce projet, l'objectif étant de mettre en œuvre cette idée dans le courant de l'année 2010.

Par ailleurs, à l'occasion de plusieurs réunions organisées à la Mairie autour des PME de notre arrondissement, les difficultés de financement des PME, renforcées par la crise financière, ont montré qu'il était nécessaire pour elles de diversifier les apporteurs en capitaux.

C'est ainsi que le 12 janvier dernier, des membres de l'association « business angels » sont venus présenter leur activité aux membres de la commission afin de proposer de lancer dans l'arrondissement un club de « business angels » pour à la fois aider des projets du 15^{ème} à se développer et mobiliser les particuliers

de notre arrondissement désireux de participer, en apportant du capital, au développement de jeunes sociétés prometteuses.

Ce projet a été accueilli favorablement par les membres de la commission qui ont proposé de s'y associer en apportant leur savoir faire et leurs réseaux dans le domaine de l'aide à la création d'entreprises.

Enfin, dernière idée qui a émergé lors de cette réunion, celle de la création d'un guide de l'emploi et de l'activité et du développement économique, afin de le remettre, à la fois aux chercheurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches pour s'adresser aux bonnes administrations, et aussi pour les créateurs d'entreprises pour les aider dans leurs démarches de création d'entreprises, de recherche d'aides ou de locaux.

Mes Chers collègues, vous pouvez donc le constater, la commission extra-municipale pour le développement économique et l'emploi a permis de faire émerger des projets utiles pour notre arrondissement. Ses membres sont motivés et souhaitent apporter leurs compétences pour améliorer le quotidien des entreprises et des chercheurs d'emplois de l'arrondissement et je tiens à les en remercier publiquement aujourd'hui.

Tout n'est évidemment pas parfait et nous allons essayer cette année de donner corps plus rapidement aux différents projets proposés par les membres de la commission.

Pour terminer, je voudrais vous informer que la prochaine réunion de la commission devrait se tenir fin février - début mars pour caler l'organisation du forum de l'emploi et de la création d'entreprises qui aura lieu le 14 avril.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole maintenant à Gérard Gayet pour la commission sur le commerce, l'artisanat et les métiers d'art.



Gérard Gayet : Merci Monsieur le Maire. Notre commission « Commerce, artisanat et métiers d'art » s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2009. Elle a abordé des sujets très variés, le premier étant celui de Beaugrenelle et je tiens particulièrement à remercier Monsieur Gérard Atlan, Président du commerce de France, qui nous a fait l'honneur d'assister à cette réunion et nous a apporté beaucoup d'idées ainsi que Monsieur Philippe Sidelsky, Président des

commerçants Eiffel Park, qui a apporté des idées très nouvelles, notamment sur les migrations touristiques, de la Tour Eiffel vers Beaugrenelle.

Toutes les grandes manifestations que nous avons faites, dans notre domaine de compétence, ont été soumises à la commission extra-municipale qui a apporté ses idées, notamment l'organisation des quatre jours de l'art et du vin au Village Suisse. Je dois dire que les participants de la commission extra-municipale ont développé des projets très intéressants, notamment pour renouveler la communication sur cette opération en associant les grands chefs cuisiniers du 15^{ème} qui ont distribué, quinze jours avant l'opération, des invitations à leur clientèle.

Nous avons également abordé les questions du marché de Noël qui était une innovation et les illuminations. Le projet que nous soumettrons à la prochaine commission extramunicipale, qui se réunira fin février, concernera une grande manifestation autour des métiers d'art, dits rares. Vous savez qu'un des grands problèmes français aujourd'hui en matière d'artisanat c'est la perte de son savoir. Il y a des métiers très spécialisés en art qui sont en train de disparaître. Nous ferons une exposition sur ces métiers pour éviter leur disparition et nous souhaitons associer la délégation des affaires scolaires afin qu'un grand nombre d'enfants puisse visiter cette exposition.

Voilà, Monsieur le Maire, les principales étapes.



Monsieur le Maire : Merci. Maintenant la parole est à Jérôme Loriau pour ce qui concerne la commission extra-municipale de la santé et de la santé mentale.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire de me passer la parole et de préciser donc qu'il y a deux commissions extra-municipales au sein de la commission extra-municipale de la santé puisqu'il y a la commission extra-municipale plénière de la santé mais il y a aussi une commission extra-municipale de la santé mentale.

Pour commencer par celle des professionnels de santé, elle s'est, comme pour les autres commissions extra-municipales, dotée de deux sous-commissions afin de permettre un travail plus efficace et d'accroître leurs efforts sur des thèmes spécifiques en fonction des centres d'intérêt des intervenants qui sont à la fois des élus, des associations, des représentants des habitants du 15^{ème}, parfois certains représentants de l'industrie pharmaceutique, compte-tenu du caractère propre aux professions de santé.

Cette commission des professionnels de santé s'est donc centrée sur deux sujets : d'abord un sujet sur la formation et l'information qui a abouti l'an passé à l'organisation d'une première conférence qui s'appelait « Bien manger à tout âge ».

Cette conférence a rassemblé un samedi en mairie un nombre important de visiteurs et s'est terminée par une table ronde qui était extrêmement intéressante dans cette même salle du Conseil.

Une deuxième conférence, toujours dans le même cadre de la nutrition, aura lieu au printemps et puis chaque année un programme régulier de conférences, qui aura pour thème la prévention en matière de santé au sens très large, sera organisé afin que l'on prenne l'habitude de venir en mairie d'arrondissement pour être informé sur les questions de prévention.

Une autre sous-commission est constituée et aura pour but de rassembler prochainement les professionnels de santé et tous les acteurs de la sécurité ayant trait au personnel de santé. Les professionnels de santé peuvent parfois rencontrer des problèmes de circulation, de sécurité dans le cadre de leurs déplacements, de stationnement. Ils vont prochainement se mettre autour d'une table avec le commissariat de police du 15^{ème}, qui est très attentif à ces questions, pour essayer d'avancer dans ce domaine.

Concernant la santé mentale, là encore, deux sous-commissions se sont formées :

Une première qui a pour but, effectivement encore, l'information et la formation parce qu'en matière de santé mentale un grand nombre des problèmes rencontrés est lié à la méconnaissance par le grand public des problèmes de santé mentale et donc un programme de formation va être établi et mis en place. C'est un problème difficile. La communication dans ce domaine est particulièrement sensible et difficile et c'est la raison pour laquelle un peu plus de temps a été nécessaire à ce groupe de travail pour se mettre en fonction.

L'autre sous-commission de la commission de la santé mentale a trait au logement parce que l'une des premières questions identifiées par l'assemblée plénière a été la difficulté pour les personnes porteuses de maladies mentales de se maintenir dans leur domicile et des travaux sont entrepris par les acteurs de cette commission de santé mentale mais aussi les représentants de la commission d'attribution des logements sociaux dans le 15^{ème}, que vous avez mise en place, Monsieur le Maire, pour qu'ensemble des solutions puissent être plus facilement trouvées. Voilà.



Monsieur le Maire : Merci. Et enfin, Monsieur Lefevre pour le cadre de vie et l'accessibilité, commission présidée par Marie Toubiana et Franck Lefevre.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire.

Cette commission « cadre de vie et accessibilité » comprend un collège de 5 élus et un collège de 12 personnalités qualifiées. Je remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui contribuent à la réflexion.

Cette commission s'est réunie quatre fois depuis qu'elle existe. Il y a deux groupes de travail, un groupe de travail « transports » et un groupe de travail « accessibilité ».

Les premières conclusions ou les premières propositions qui ont été faites, je vais énumérer les principales. Lors de la création du minibus, tant attendu dans le 15^{ème}, il a été suggéré que ce minibus puisse, le mercredi, transporter les enfants vers les terrains de sport afin d'améliorer leur sécurité. Là, c'est pour le coup une proposition.

Concernant les problèmes de stationnement, un groupe recense les places de parking vacantes en sous-sol. Il y a également une action sur les places des transports de fond pour que ces places puissent être libérées entre 19 ou 20 heures et 7 heures du matin. Cette action-là, déjà, a donné lieu à une action de votre part, Monsieur le Maire, pour interroger les services pour savoir quelles possibilités nous avons dans ce sens-là.

Ensuite, il y a une action sur les zones de livraison, rue du Commerce parce que dans cette rue a été installé un système de test, en bêta test, pour contrôler la durée des stationnements en zone de livraison. Donc le groupe souhaiterait connaître les conclusions puisqu'aucune conclusion n'a été donnée sur ce système qui semble, apparemment, avoir été abandonné.

Concernant l'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, il a été demandé, parce que le constat est fait que personne ne respecte les zones de stationnement GIC, GIG, quelles étaient les actions que nous pourrions avoir pour dissuader justement les gens qui n'ont pas l'autorisation de se garer sur ces places-là. Un certain nombre de suggestions sont en cours, en discussion avec les services techniques. Par exemple, pour savoir s'il faut faire apparaître le montant de l'amende encourue, sur les panneaux directement, à proximité de ces

places, si ce ne serait pas une façon de dissuader les personnes de s'y garer. Il y a un certain nombre de suggestions dans ce sens-là, ce sont des actions ouvertes.

Ensuite, concernant toujours l'accessibilité et notamment l'accessibilité des commerces, il y a une action en cours pour réaliser un questionnaire à destination des commerçants, sachant que la zone test qui a été choisie, c'est la zone de la rue du Commerce. Les commerçants étant les premiers concernés, il est envisagé d'aller recueillir leurs desideratas, l'objectif étant de bâtir un projet pour l'accessibilité des PMR et la rue du Commerce nous paraît être le bon endroit pour réaliser ce test.

Il y a une démarche auprès de la DVD sur le problème des chantiers, qui sont nombreux dans le 15^{ème} et il semblerait que le cheminement piétons soit systématiquement mal fait et par conséquent il y a une action avec les services de la DVD pour regarder ce qui pourrait être amélioré.

Concernant les problèmes de propreté aux entrées de métro. Il a été constaté que tous les fumeurs jettent systématiquement leurs cigarettes aux entrées de métro. On discute avec la RATP pour savoir quelle solution pourrait être trouvée pour que des cendriers soient installés juste à l'entrée des bouches de métro.

Enfin, une autre action, toujours en termes de propreté, ce sont les grilles d'arbres. Tout le monde constate que ces grilles d'arbres retiennent les mégots, les papiers. C'est rarement nettoyé et en plus elles occasionnent de nombreuses chutes parce qu'elles ne sont jamais mises en place correctement. Par conséquent, il y a aussi là une action de réflexion du côté de la DVD pour supprimer ces grilles d'arbres et voir comment cela peut se faire progressivement dans le 15^{ème}.

J'en ai terminé avec les actions. Simplement pour vous dire que la prochaine réunion de la commission est prévue au 1^{er} trimestre 2010.



Monsieur le Maire : Merci de vos exposés qui ont pu permettre d'identifier un certain nombre de préoccupations de nos concitoyens auxquels vous avez aussi envisagé d'apporter un certain nombre de solutions très concrètes, très pratiques et c'est vraiment cela l'objectif recherché.

Maintenant, sur ces travaux qui ont été effectués par les commissions, j'ouvre le débat. Qui s'exprime ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Mes collègues du groupe des élus de gauche vont s'exprimer et pour certains d'entre eux par rapport au groupe auquel il participe. Nous avons une suggestion, simplement, de méthode. C'est-à-dire que la communication qui nous a été présentée là, qui est une communication à cinq voix, gagnerait peut-être à avoir une forme écrite, ce qui nous permettrait, à l'avance, de pouvoir y réfléchir, en débattre et de pouvoir à mon avis mieux nourrir le débat que nous allons avoir maintenant, que de découvrir un certain nombre de propositions, dont certaines sont tout à fait intéressantes et d'autres méritent davantage d'être discutées entre nous.

Monsieur le Maire : Absolument. Vous avez parfaitement raison. Je pense que lors de notre prochain rapport des commissions, je demande que nous ayons un rapport écrit et même cette fois-ci, évidemment ça se fera après, par définition, notre débat de ce soir mais je suggère qu'on puisse réunir toutes ces contributions dans un rapport qu'on vous transmettra, malheureusement après le débat, mais l'année prochaine ce sera bien sûr avec l'ordre du jour.

Qui souhaite s'exprimer encore ? Personne. Merci. Il n'y a pas de vote. Merci en tout cas pour ces informations et pour le travail. Je crois qu'au nom de l'ensemble des élus présents, vous pourrez transmettre nos remerciements, nos félicitations à tous les participants, à tous les membres pour l'utilité de leur travail et leur dévouement à la chose publique.



5. 2010 DLH 19 - Location par bail emphytéotique, au profit de Batigère Ile-de-France, de l'immeuble communal situé 1 rue de Casablanca.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions. Merci.



6. 2010 DLH 49 - Mise à disposition temporaire de l'association Aurore de l'immeuble communal situé 3-5 rue Oscar Roty.

Monsieur le Maire : Madame Chérioux et ensuite Madame Lalem.

Joëlle Chérioux : Monsieur le Maire, à propos de cette délibération je voudrais faire deux remarques.

La première concerne la sécurité. Ce bâtiment, qui abritait la Protection Sociale de Vaugirard, qui a déménagé pour Boucicaut à la fin de l'année dernière, est un

bâtiment de type Pailleron. La raison même du déménagement de cette association était liée au problème de la sécurité. Donc je pense qu'il faut demander à la Ville de Paris de faire le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau.

La seconde remarque c'est le problème de voisinage. Cet emplacement se situe juste en face de la résidence de service pour personnes âgées Oscar Roty et par ailleurs est à proximité de l'école Sainte-Elisabeth. Je pense que pour assurer la meilleure insertion possible de cet établissement, il serait souhaitable que les responsables de l'association Aurore, qui fait par ailleurs un travail extraordinaire pour venir en aide aux personnes les plus démunies, que cette association prenne des contacts avec les responsables de la résidence et avec les responsables de l'école Sainte-Elisabeth pour que les choses se passent du mieux possible.

Monsieur le Maire Merci. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je pense que sur la question de la sécurité, bien évidemment, ce sont des enjeux importants et c'est pris en compte à la fois par la Ville et par les acteurs de l'opération, à savoir l'association Aurore, de la même façon que la question de l'insertion dans l'environnement, que ce soit par rapport à la résidence ou par rapport aux établissements scolaires.

Mais moi je voulais simplement souligner quand même que c'est une opération extrêmement importante d'aménager un centre d'hébergement d'urgence pour contribuer, dès cet hiver, dans le cadre justement du plan grand froid, à augmenter le nombre de places de mise à l'abri temporaire dans le cadre de ce plan ; c'est quelque chose qu'il faut souligner dont on peut se féliciter. Comme vous le savez, il s'agit pour la Ville de Paris d'étendre son dispositif d'hébergement pour les personnes qui, aujourd'hui, sont pour la plupart d'entre elles concernées par des hébergements dans des structures type gymnase et qui, bien qu'elles correspondent à un effort particulier pris par la Ville pour assurer un accueil décent de personnes sans abri, restent des conditions relativement sommaires. Cette possibilité d'une structure d'accueil d'urgence provisoire, telle qu'elle est proposée dans cet immeuble, peut au contraire apporter, en tout cas améliorer les conditions d'accueil et permettre une meilleure accessibilité au réfectoire, aux douches, une première démarche de réinsertion et d'accompagnement par cette association dont on connaît tous les performances et la qualité du travail dans l'accompagnement.

Je voudrais aussi rappeler que, dans le même sens, en novembre dernier, la Ville de Paris mettait déjà à la disposition de l'association Aurore un ancien centre de cheminots pour monter une structure également d'urgence, rue Bertillon et que ce centre temporaire accueille 95 adultes et 35 mineurs étrangers isolés.

Voilà, c'est important de souligner ces dynamiques volontaristes menées par la Ville de Paris pour l'accueil, la mise à l'abri des personnes en situation d'exclusion. Je regardais encore aujourd'hui, on annonce le décès d'un SDF, pas sur le 15^{ème} mais pas très loin, à la Défense, probablement à cause du froid. Donc je crois que là il y a un enjeu extrêmement important en matière de solidarité et d'engagement des uns et des autres face à l'exclusion et nous devons tous nous féliciter que le 15^{ème} s'inscrive pleinement dans cet effort d'accueil, même si ça reste un accueil temporaire.

Je voulais aussi rappeler que, bien que ce ne soit pas sa mission première, ça ne relève pas de sa compétence stricto sensu, l'hébergement est quelque chose qui mobilise très fortement la collectivité parisienne et je voulais rappeler que c'est aussi un engagement que devrait prendre l'Etat. C'est un engagement qu'on attend de la part de l'Etat, qu'on espère en tout cas, moi je le souhaite parce que je pense qu'après cet hiver il y aura à penser à l'hiver prochain et je crois que ce serait important que nous puissions voir se mobiliser l'ensemble des acteurs de la solidarité, quelle que soit leur origine, que ce soit des acteurs de la Ville ou des acteurs de l'Etat.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que c'est effectivement un problème que nous devons prendre à bras le corps, quelle que soit la collectivité à laquelle nous appartenons et quel que soit le niveau d'intervention. C'est ce que, je pense, chacun essaie de faire. Nous, dans le 15^{ème}, Sylvie Ceyrac vous répondra, en accompagnant cet effort et en permettant des conditions d'accueil, d'insertion favorables de ces centres. Il est vrai que depuis notre élection un certain nombre de centres d'accueil ou d'hébergement d'urgence ont pu voir le jour. Ils fonctionnent d'ailleurs dans de bonnes conditions. Je partage bien sûr votre opinion sur l'association Aurore même si elle a connu récemment malheureusement ce week-end un drame dans le foyer de la rue des Cévennes ; c'est une association qui effectivement connaît parfaitement les bonnes méthodes pour accueillir, encadrer, réinsérer toutes ces personnes et notre objectif, vraiment, c'est que toutes puissent trouver un accueil, une place dans notre arrondissement lorsqu'elles en recherchent.

Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, étant donné les besoins en écoles de notre arrondissement, je suggère, lorsque l'association Aurore ne sera plus dans ces lieux, qu'on envisage la construction d'une école à cet emplacement.

Monsieur le Maire : Oui c'est vrai que nous avons des problèmes en matière d'inscription scolaire et notamment dans ce secteur. Là, il y a une occupation temporaire de dix-huit mois. D'ailleurs, les problèmes ne se posent pas que l'hiver, c'est tout au long de l'année, bien sûr, mais c'est une proposition qui rejoindra un certain nombre de propositions que nous avons faites pour l'implantation d'une nouvelle école, comme cela peut paraître nécessaire, dans le 15^{ème}. Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Oui, Monsieur le Maire, effectivement, au titre de la solidarité, je me réjouis toujours quand un nouveau foyer d'hébergement ouvre dans le 15^{ème}.

Celui-ci ouvrira vraisemblablement vers le 15 février et proposera 30 places pour hommes, femmes ou couples, ce qui n'est pas toujours très couru, dans des pièces qui seront aménagées en boxes individuels avec douches et WC collectifs. A l'heure actuelle, une deuxième tranche de travaux ouvrira mi-avril pour aménager un premier étage où 30 places supplémentaires seront prévues.

Je voudrais quand même rappeler à Madame Lalem que si la Ville finance, la DDASS assure entièrement les dépenses de fonctionnement de ce genre de structure et donc, l'Etat joue très bien son rôle également.

Effectivement, pour ce foyer d'Oscar Roty, toute ma confiance va à Aurore mais j'ai tout de suite alerté sur la proximité de la résidence Oscar Roty et de l'école Sainte-Elisabeth et je leur ai demandé et ils sont tout à fait d'accord, d'organiser une rencontre extrêmement rapidement avec la directrice de la résidence Oscar Roty ainsi que Sainte-Elisabeth. Donc dès que le Conseil aura voté cette délibération, nous l'organiserons.

Mais je me suis surtout attachée également au problème de la sécurité. Joëlle Chérioux de Soultrait a raison, ces bâtiments de type Pailleron, qui sont destinés à être démolis, n'inspirent pas forcément une grande confiance. On m'a assuré qu'une commission de sécurité était passée et avait demandé des travaux au niveau des issues de secours, de la détection incendie, également de refaire l'installation EDF. Elle doit repasser avant l'ouverture et j'ai demandé qu'un procès-verbal me soit adressé quand il aura lieu.

Je pense quand même que la mise à disposition de ces locaux, prévue pour dix-huit mois, sera vraisemblablement plus longue parce que la Ville aura besoin de

faire des opérations tiroir pour rénover d'autres centres. J'espère aussi, à la fin de cette période de dix-huit mois et plus, qu'un projet d'école pourra effectivement être aménagé et je pense que ce serait assez symbolique de voir que ce foyer se transforme en école pour les enfants.

Monsieur le Maire : On verra cela, c'est un autre sujet. C'est pour une explication de vote ? Alors on vous écoute, Madame Bessis.

Catherine Bessis : Non, en fait je réagis sur ce qu'a dit Jacqueline Malherbe. Rejoignez-nous avant tout pour créer des postes qui permettraient de rouvrir les classes fermées dans les écoles environnantes, qui ont été fermées depuis deux ans, trois ans. C'est une première chose, on ne reviendra pas sur le sujet, ... si, c'est exactement le problème parce qu'on ne peut pas construire une école dans laquelle nous ne pouvons pas mettre d'enseignants faute de postes créés. Voilà c'est ce que je voulais dire.

Deuxièmement, je pense que cet établissement pourrait être, de façon pérenne, peut-être, dédié aussi aux personnes en difficulté. Merci.

Monsieur le Maire : Nous verrons ce que sera la destination de ce centre. Nous n'avons pas eu de fermeture de poste cette année, au contraire, on a eu même une ouverture de classe et je pense que l'Académie a envisagé notre projet d'ouverture, qui d'ailleurs nous a été soumis au départ par la DASCO, avec un avis plutôt favorable.

Maintenant, il faut que chaque partenaire puisse être à la hauteur de façon à ce que tous les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions dans le 15^{ème}, aussi bien l'Académie que la Ville de Paris.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.



Monsieur le Maire : Nous allons examiner plusieurs subventions pour les associations de commerçants, cinq d'ailleurs.

Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, je voudrais faire un amendement sur les cinq délibérations.

Monsieur le Maire : Alors, on fait une discussion commune sur les cinq ?

Je pose une question : tout le monde est d'accord pour une discussion commune sur les cinq délibérations ? Cela évitera d'y revenir, si vous avez des choses à dire de façon générale.

7. 2010 DDEE 9 - Subvention à l'association des commerçants Lecourbe - Cambronne ACLC pour les illuminations de fin d'année 2009 pour un montant de 33.000 euros.



8. 2010 DDEE 17 - Subvention à l'association des commerçants Félix Faure-Convention pour les illuminations de fin d'année 2009 pour un montant de 10.000 euros.



9. 2010 DDEE 28 - Subvention à l'association des commerçants Le Village Saint-Charles pour les illuminations de fin d'année 2009 pour un montant de 8.500 euros.



10. 2010 DDEE 39 - Subvention à l'association Carré du Théâtre pour les illuminations de fin d'année 2009 pour un montant de 3.100 euros.



11. 2010 DDEE 43 - Subvention à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2009 pour un montant de 9.000 euros.

Gérard Gayet : On constate cette année encore un désengagement de la Ville de Paris sur le subventionnement des associations de commerçants pour les illuminations et c'est catastrophique. On est en diminution de 30 %. Je l'avais déjà dit, nous avons eu la disparition des illuminations, en 2008, de l'association des commerçants de la rue de la Croix-Nivert et malheureusement, en 2009, nous avons celle du Carré du Théâtre.

Donc, ce qui veut dire que la délibération N° 10 n'a plus d'objet puisque les commerçants ont été dans l'impossibilité de faire, cette année, des illuminations

puisqu'ils n'ont pas pu répercuter sur les commerçants le manque à gagner, étant donné qu'ils ont touché moins 30 % et les commerçants ne pouvaient pas augmenter leur participation de 30 %.

Je crains que si nous restons dans cette épure des subventions proposées par la Ville, l'année prochaine nous ne rencontrions la démission d'un certain nombre de présidents d'associations de commerçants qui ne peuvent plus faire face aux dépenses.

Donc, mes chers collègues, je vous propose, pour toutes les subventions qui nous sont annoncées, de les augmenter :

- pour Lecourbe, de passer à 40.000 euros,
- pour Félix Faure, à 20.000 euros,
- pour Village Saint-Charles, à 11.000 euros,
- pour Commerce, à 14.000 euros,

ce qui les remet à la hauteur de l'an passé. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis heureux d'avoir de nouveau cette discussion avec Monsieur Gayet parce que j'ai l'impression que, Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement, nous avons les mêmes échanges. Donc, je ne vais pas tant revenir sur le fond, parce que vous connaissez la position des élus de gauche, les raisons pour lesquelles, malheureusement, je dis bien malheureusement, nous ne pouvons pas reconduire, à hauteur de ce qu'avaient connu les associations l'année dernière, les mêmes montants de subventions. Plusieurs explications ont déjà été données, plusieurs solutions ont été proposées à ces associations-là et ont permis d'anticiper au maximum. La réalité est celle-là, nous l'assumons, nous faisons en sorte de répondre au maximum des besoins. Pour autant, notre responsabilité économique nous oblige à faire des choix qui sont parfois difficiles mais en tout cas des choix responsables.

Je ne vais pas revenir sur le fond mais sur la forme pour souligner quand même qu'à chaque fois que nous nous exprimons, nous, élus de gauche, sur les commerçants, un certain nombre de nos collègues ont des propos assez caricaturaux à notre égard.

Si je cite, lors de précédents Conseils d'arrondissement, Madame Poirault-Gauvin qui nous disait : « Quand vous venez aux inaugurations manger des petits fours,

boire du champagne pour illuminer les rues du 15^{ème} avec les commerçants, ils ne vous mettent pas dehors, ils ne sont pas rancuniers » je trouve cela choquant.

Quand Monsieur Gayet s'exprimait en disant « la gauche est contre le commerce » et quand Monsieur Menguy allait même plus loin en disant que nous avons la haine des commerçants. Alors, oui, prêtons-nous toutes ces intentions-là, si vous le voulez. La réalité est bien autre, nous nous battons pour les commerçants dans une réalité économique qui est difficile pour tous et si l'Etat tenait ses engagements nous pourrions peut-être faire plus pour les commerçants et l'activité économique de Paris.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Baghdad, vous avez évoqué des propos tenus par nos collègues, je vous ferai grâce des propos tenus par les vôtres et qui sont souvent plus que caricaturaux concernant la Mairie du 15^{ème} notamment, ou bien l'Etat, comme vous venez à l'instant de le rappeler.

Non, simplement, c'est vrai, nous avons à nouveau cette discussion parce qu'il y a à nouveau des diminutions des subventions des associations de commerçants, diminutions sur quels critères d'ailleurs ? Dans une certaine opacité, on ne le sait pas. En tout cas, là, il y a vraiment maintenant une baisse telle que, pour en avoir discuté avec les présidents d'un certain nombre de ces associations, ils ne pourront pas renouveler les illuminations l'année prochaine alors que c'est justement dans une période de crise telle que nous la connaissons aujourd'hui dans notre pays et dans le monde entier qu'il est nécessaire d'aider davantage le commerce, ou en tout cas de maintenir l'effort d'animation pour un petit commerce de proximité qui, vous le savez, est en grande difficulté. C'était un moyen, au moment des fêtes, c'est-à-dire au moment où la recette de ces commerces peut être la plus importante, qu'il y avait un effort important, mené d'ailleurs par la Ville et par les commerçants, parce que dans la plupart des villes de Province, ce sont les villes qui financent à 100 % ces illuminations alors qu'il y a un partage à Paris.

Nous voulons appeler l'attention forte de la Ville de Paris sur le fait qu'un certain nombre d'associations, avec des subventions aussi faibles, ne pourront plus, l'année prochaine, reconduire ces illuminations, comme c'est le cas déjà sur le Carré du Théâtre.

Gérard Gayet : Un tiers des rues ne seront plus illuminées.

Monsieur le Maire : C'est dommage parce que nous avons tous pu constater, pour être à l'inauguration d'un certain nombre de ces éclairages, que les illuminations

étaient magnifiques partout où elles ont été tenues, notamment rue Lecourbe et d'autres rues aussi.

Merci de vos interventions. Maintenant nous allons mettre aux voix les amendements proposés par Monsieur Gayet.



Tout d'abord sur la subvention à l'association des commerçants Lecourbe - Cambronne pour un montant de 33.000 euros, vous proposez qu'elle passe à 40.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Subvention à l'association des commerçants Félix Faure - Convention de 10.000 euros, qui passerait à 20.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Subvention à l'association des commerçants Le Village Saint-Charles de 8.500 euros, passe à 11.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Subvention à l'association Carré du Théâtre qui était de 3.100 euros.

Gérard Gayet : On ne demande rien.

Monsieur le Maire : Puisque l'association n'a pas pu tenir les illuminations, si j'ai bien compris.

Gérard Gayet : Peut-être que la Ville pourra dispatcher cette dépense qu'elle n'a pas.

Monsieur le Maire : On peut toujours ... mais ça ne suffira pas et puis ça ne marche pas comme ça.

Bon enfin bref, rien sur le Carré du Théâtre.



Subvention à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes de 9.000 euros qui passerait à 14.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Maintenant que nous avons voté les amendements, nous votons les projets de délibération, un par un.

Le **DDEE 9** ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Le **DDEE 17** ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Le **DDEE 28** ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Le **DDEE 39**.

Qui est pour ? Tout le monde est pour puisque ça ne change pas. Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Adopté.



Le **DDEE 43** ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.



Merci. Nous allons donc passer maintenant au DPE 8.

12. 2010 DPE 8 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI Beaugrenelle en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités -IOTA- une installation de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Qui intervient ? Madame Poirault-Gauvin a la parole.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Ce projet de délibération concerne les modalités de pompage et de mise hors d'eau des sous-sols du futur centre commercial Beaugrenelle, pendant sa phase d'exploitation, c'est-à-dire une fois que le centre commercial sera terminé, sur les îlots Verseau et Pégase.

Les investisseurs, la SCI Beaugrenelle, demandent l'autorisation de rejeter dans la Seine les eaux qui sont issues du pompage de la nappe phréatique située sous les futurs sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.

Je rappelle qu'il est prévu, dans ce projet, de creuser trois niveaux de sous-sols sur l'îlot Verseau et quatre sous-sols sur Pégase. Dans ce cas de figure, à défaut d'étanchéité, les immeubles doivent être cuvelés dans leur sous-sol ou rejeter leurs eaux d'infiltration en milieu naturel et c'est la solution qui a été choisie dans ce dossier.

Je précise, mes chers collègues, que j'ai porté ma contribution sur le registre d'enquête publique, qui a eu lieu du 30 novembre au 16 décembre 2009, parce que j'étais très inquiète de voir que ce problème technique n'avait pas fait l'objet d'une étude plus approfondie des services de l'urbanisme de la Ville de Paris au moment des dépôts des permis de construire en 2005, alors que le site, je le rappelle, est en zone inondable.

J'ai été particulièrement surprise que les interrogations qui ont été portées sur le registre d'enquête publique soient reprises dans l'exposé des motifs du projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, d'une part, sur le risque environnemental : quelle est la qualité des eaux qui sont rejetées dans la Seine ? Et d'autre part, sur la stabilité des immeubles de grande hauteur qui sont situés à proximité du projet de centre commercial.

Sur le fond, il y a plusieurs remarques qui me semblent importantes de faire ce soir : sur la qualité des eaux qui seront rejetées dans la Seine, je suis assez surprise qu'il soit laissé à l'appréciation de la SCI Beaugrenelle, le soin de juger de leur qualité au regard de la pollution. Cette société sera, de ce fait, juge et

partie et il me semble préférable de confier cette vérification, cette mission, à un organisme qui serait totalement indépendant. C'est le minimum d'ailleurs à exiger dans un chantier de bonne tenue qui est labellisé « Haute Qualité Environnementale ».

Deuxièmement, sur l'étanchéité du caisson qui devra recueillir les eaux d'exhaure, c'est-à-dire les eaux qui émanent du pompage. Il est difficile de croire qu'une autorisation d'urbanisme ait pu être donnée sans que l'étanchéité ait été garantie à l'époque.

Troisièmement, sur l'impact géotechnique de la mise en place de cette installation de pompage, des tassements éventuels sont évoqués dans ce mémoire. L'exposé des motifs révèle que la Ville ne connaît pas les profondeurs des fondations des immeubles anciens situés à proximité du chantier, notamment rue des Quatre Frères Peignot et rue de l'ingénieur Robert Keller. Je vous demande si c'est une plaisanterie ? Dans ces conditions, comment la Ville de Paris a-t-elle pu accorder des permis de construire, sans réserve, alors que le creusement des sous-sols, à l'époque, était prévu dès le dépôt des permis de construire.

Tous ces risques qui sont évoqués dans l'exposé des motifs ne sont pas de nature à rassurer la population, je vous le dis, ni les élus que nous sommes ! Nous avons le sentiment que la Ville découvre ces menaces alors que le chantier est largement avancé puisque les destructions sont quasiment terminées. Au travers de cet exposé des motifs, la Ville, en quelque sorte, fuit ses responsabilités et j'entends que cela soit clairement indiqué dans le procès verbal de notre séance.

Sur la forme, je m'interroge sur le délai de dépôt de cette demande d'autorisation. Elle intervient cinq ans après le dépôt des permis de construire, pour finalement révéler de graves carences dans l'examen de ce dossier.

Ce projet de délibération vient en réponse au vœu que nous avons déposé avec un certain nombre de collègues, ici, au Conseil de Paris, lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2009 et dans ce texte, nous étions un certain nombre à nous étonner que l'enquête publique ait été clôturée sans que l'avis du Conseil de Paris ait été sollicité. Pourtant, l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête prévoyait bien la consultation du Conseil de Paris avant le 31 décembre 2009. Je m'interroge sur la régularité, la validité de l'avis qui sera donné par le Conseil de Paris le 8 et le 9 février prochains et je m'étonne aussi de la justification de l'envoi tardif des dossiers par le service du Préfet évoqué dans l'exposé des motifs. Je suis convaincue que cela arrangeait bien la Mairie centrale que cette consultation démocratique ne soit ni plus ni moins inexistante.

Enfin, je signale que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols n'a pas été organisée par la Mairie du 15^{ème} mais bien à la Mairie du 15^{ème}. Etant donné les nombreuses incertitudes, il est irresponsable à mon sens, pour la Ville, d'émettre un avis positif sur cette installation de pompage dont l'autorisation dépend de la compétence de l'Etat, il faut quand même le dire.

Donc, pour conclure, mes chers collègues, ce projet de délibération met en évidence une fois de plus la gestion calamiteuse de ce projet par l'exécutif municipal et plus précisément par la Première Adjointe au Maire de Paris, qui n'est pas là ce soir malheureusement. Sept ans après le lancement très médiatisé du projet, le site offre un spectacle de désolation avec deux friches dont on ne sait toujours pas ce qu'elles deviendront. Avec le Maire du 15^{ème} et plusieurs collègues, nous avons rencontré les investisseurs Apsys et Gecina qui nous ont confié leur grande inquiétude et qui, très injustement, pointent du doigt les associations de riverains qui ont porté des recours contre l'ampleur du projet. Personne n'est dupe dans cette affaire, ces incertitudes, ce coup d'arrêt porté au projet ne viennent pas des recours contentieux des associations de riverains mais bien du montage financier d'ensemble du projet qui, à nos yeux, dès le début -et je m'achemine vers ma conclusion, Monsieur le Maire- ne pouvait aboutir. La crise économique est certes passée par là mais dès le départ la Mairie de Paris a eu les yeux plus gros que le ventre et n'a pas, pour des raisons financières, écouté le discours raisonnable que nous tenions. Pourtant, nous avons mis en garde contre le gigantisme de ce centre commercial Beaugrenelle. La Ville, par le biais de la SEMEA 15, à l'époque, voulait récupérer le fruit de la cession des emprises foncières et des droits à construire pour financer la restructuration de l'ouvrage-dalle. Elle a accepté un projet gigantesque pour vendre plus, récupérer plus et pour ne pas investir dans ce quartier du Front de Seine.

Aujourd'hui, je dis que ceux qui ont imposé ce projet au 15^{ème}, usant de leur pouvoir et de leur légitimité démocratique pour passer en force, que ceux-là viennent aujourd'hui expliquer comment ils vont redresser la situation dans ce quartier et lui permettre de retrouver sa convivialité et son honneur. En 2003 il y avait un cinéma qui créait du lien dans ce secteur du 15^{ème} ...

Monsieur le Maire : On va conclure Madame,

Géraldine Poirault-Gauvin : ... aujourd'hui un terrain vague. Où sont les belles maquettes, les belles revues ?

Monsieur le Maire : On va conclure.

Géraldine Poirault-Gauvin : ... le bureau d'information ? Ses belles hôtesse ? Où est le millier d'emplois promis ?

Monsieur le Maire : Il faudrait conclure, Madame.

Géraldine Poirault-Gauvin : Cela n'intéresse peut-être personne mais j'irai jusqu'au bout. J'ai quelques lignes encore à prononcer, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Il faut aller vite alors.

Géraldine Poirault-Gauvin : Où est le millier d'emplois, promis à l'époque par Madame Hidalgo ? Où sont les commerçants épanouis ? Aujourd'hui ils mettent la clé sous la porte sur l'îlot Charles Michel qui a été fait mais qui ...

Monsieur le Maire : Merci de votre conclusion. Terminez votre phrase.

Géraldine Poirault-Gauvin : Donc je dis que les commerçants mettent les clés sous la porte et donc je vous invite, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, juste, c'est vrai, pour revenir au projet de délibération, la lecture de l'exposé des motifs ne manque pas de nous inquiéter, même les commentaires qui sont faits par le Maire de Paris dans son exposé des motifs, en ce qui concerne ces travaux.

Il y a d'autres prises de paroles ? Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette occasion pour rappeler ce qu'en notre temps d'immédiateté, on oublie facilement la place centrale du fleuve Seine à Paris et dans notre 15^{ème} en particulier.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, l'artère fluviale sert à l'approvisionnement de la ville. Elle appartient à un système productif avec ses entrepôts, ses industries de transformation : les Grands Moulins de Paris, ses usines jamais très éloignées dans la vallée : Renault, Citroën, Panhard et Levassor, et ses ouvriers. La généralisation des transports lourds par chemin de fer à la fin du 19^{ème} siècle va consommer la rupture entre la ville et son fleuve. La rapide croissance économique des Trente Glorieuses va transformer son environnement immédiat. Une pique de rappel aura néanmoins lieu en 1910 avec la fameuse crue centennale qui noie la ville basse sous 8,62 mètres d'eau.

Oui, c'est bien de cela qu'il s'agit. Au-delà des querelles de forme, c'est du fond qu'il s'agit. Il s'agit bien d'urbanisme, de ses conséquences, en somme, sur la vie des hommes. Paul Virilio nomme bien cette situation. Je le cite : « Les longues durées perdant leur intérêt au profit de l'instantanéité de l'immédiateté, l'évènement ressenti instantanément devient prééminent ». Nous découvrons ainsi que l'eau est si prêt. Mais elle l'a toujours été.

Etait-ce raisonnable de bâtir des tours dans ce quartier qui se situe dans la zone la plus inondable de Paris, d'anciens marais ?

Monsieur le Maire : Oui mais ça c'est fait maintenant !

Catherine Margueritte : Il est trop tard pour y répondre. Le plan de prévention de risques inondation PPRI avait très strictement limité les possibilités de constructions nouvelles. J'ai appris que la municipalité de Paris a fait voter une modification de ce PPRI et je l'ai lu sur le blog de février 2008 de la section PCF du 15^{ème} arrondissement. Vraiment surprenant !

J'attire aussi votre attention sur la nature des sols et des sous-sols, elle a changé. La multiplication des parkings souterrains, par exemple, a modifié la circulation de l'eau. Les tours sont là et bien là et nous travaillons maintenant sur l'accident probable. Je cite une nouvelle fois Paul Virilio : « Quant à l'accident, quand on travaille sur la technique, on travaille sur la spécificité de l'accident ». La crue décennale est cependant d'une probabilité de un sur cent et non pas d'une tous les cent ans. Espérons que les mises hors d'eau, quelles qu'en soit la mise en œuvre, et les pompages sauront être efficaces dans l'intérêt général des Parisiens et des Parisiennes du secteur Beaugrenelle. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame Margueritte. Il y a d'autres interventions, je suppose. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais essayer de m'employer à rassurer ce Conseil qui sombre dans un niveau d'inquiétude qui, franchement, n'est vraiment pas justifié quand on connaît le fond du dossier et qu'on le regarde comme il mérite de l'être.

S'agissant d'abord de la forme, puisque Madame Poirault-Gauvin l'a évoquée. Les textes là-dessus sont très clairs. Ils indiquent que l'avis du Conseil de Paris, qui est un avis purement consultatif, c'est-à-dire que nous sommes en train de donner un avis consultatif pour un vote du Conseil de Paris qui sera lui-même consultatif... et alors c'est tout, Monsieur Lamour, c'est comme ça.

Donc, l'avis du Conseil doit intervenir dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique. Ceci dit, le courrier de la Préfecture, qui informait la Ville de Paris de l'organisation de l'enquête, est arrivé trop tardivement pour que cette délibération puisse être examinée lors du Conseil de décembre. De toute façon, l'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 16 décembre donc, juridiquement, il aurait fallu réunir, si l'on vous suit bien, un Conseil de Paris spécial pour étudier cette délibération entre le 15 et le 30 décembre. C'est une idée. En l'occurrence, évidemment, dans ces cas-là on ne fait jamais ainsi. La Préfecture est avisée de la situation, d'ailleurs elle était responsable puisqu'elle avait envoyé trop tard les documents nécessaires et donc, évidemment, on délibère dans ce cas-là lors du Conseil qui suit, ce que nous ferons au prochain conseil, là, ce sont sur les éléments purement formels.

Sur le fond, comme cela a été rappelé, il y a deux solutions dans des situations de ce type : soit le pompage, soit le rejet en Seine. Cuveler c'est rendre étanches les immeubles dont les sous-sols sont au contact avec la nappe. Simplement, en l'occurrence, la direction de la propreté et de l'environnement, qui est composée de professionnels -est-il nécessaire de le souligner ?- émet un avis favorable sur le principe de rejet des eaux en milieu naturel. Là-dessus, j'ai lu de drôles de choses. J'ai lu des inquiétudes concernant le scandale que consistait le fait de rejeter de l'eau d'une nappe phréatique, potable donc, dans la Seine. C'est simplement n'importe quoi et c'est une confusion, je le dis à Madame Poirault-Gauvin, entre la nappe phréatique qui s'appelle l'Albien qui est à 600 mètres de profondeur et l'eau dont nous parlons aussi qui est à 40 mètres de profondeur et qui est simplement constituée des eaux qui viennent de la Seine. Donc il s'agit purement et simplement de rejeter dans la Seine l'eau qui vient de la Seine. Inutile d'ajouter qu'il est absolument interdit de mettre cette eau dans les réseaux d'assainissement. C'est vous dire son état de qualité. Donc, en l'occurrence, il faudrait que de temps en temps on arrête de dire n'importe quoi. Donc, cette eau sera pompée et rejetée ensuite dans la Seine comme cela se fait classiquement.

L'avis favorable du Conseil, qui nous est proposé, permettra, si on regarde bien la façon dont les choses ont été étudiées, également de rassurer les habitants des alentours. Madame Poirault-Gauvin n'a pas redit, cette fois-ci, comme je l'avais entendu, que les tours du Front de Seine étaient elles-mêmes menacées. Inutile de préciser ici qu'effectivement ces tours sont dotées de piliers qui vont à une profondeur telle que cette couche superficielle n'est absolument pas concernée. La délibération souligne qu'il faut vérifier, comme c'est probable, que, s'agissant des immeubles anciens, eux aussi vont au-delà de cette couche superficielle. En tout état de cause, les désordres possibles sont tout à fait minimes tels qu'ils

ont pu être calculés et prévus et donc, s'il y avait eu de vraies inquiétudes, il n'y aurait pas eu d'avis favorable donné.

Enfin, pour terminer, Madame Poirault-Gauvin, à son habitude, est sortie du sujet et nous a parlé du centre commercial et je cite « du spectacle de désolation ». Puisqu'elle est inquiète de ce spectacle de désolation, je voudrais lui dire une chose et le dire aussi à d'autres membres de ce conseil -par parenthèse, il paraît que la soi-disant « modernité de la Droite » dans Paris s'arrête aux limites de Beaugrenelle, je le note- parce qu'à une époque j'ai pu avoir quelques souhaits de me dire « ca y est la Droite bouge sur ce dossier » et s'étant rendue compte que des dossiers de l'ancienne mandature, qu'elle avait combattus, comme le tramway, n'est-ce pas, Monsieur le Maire, que vous avez tellement combattu ...

Monsieur le Maire : Vous divergez là.

Claude Dargent : ... je suis Madame Poirault-Gauvin, donc nous divergeons de concert ...

Monsieur le Maire : Non, vous êtes hors sujet là, le tramway n'a rien à voir en l'affaire.

Claude Dargent : Donc, on pouvait penser qu'effectivement la Droite venait à Canossa sur ce dossier comme sur les autres.

Je note que ce n'est pas le cas et qu'elle reste en l'occurrence ...

Monsieur le Maire : Canossa : expression curieuse dans votre bouche.

Claude Dargent : ... et qu'elle reste en l'occurrence crispée sur ses positions archaïques. Donc, Madame Poirault-Gauvin, Monsieur Goujon et quelques autres, on ne peut pas encourager à faire des recours contre des permis de construire et s'étonner ensuite que les opérateurs commerciaux soient obligés d'attendre que ces recours soient tranchés pour construire.

Vous êtes les premiers responsables, Madame Poirault-Gauvin et d'autres, ici, des délais d'aujourd'hui parce qu'ils n'ont fait, en l'occurrence, qu'attiser les peurs et les inquiétudes ...

Monsieur le Maire : Bien. Il faut vous acheminer vers votre conclusion.

Claude Dargent : ... et l'intervention de Madame Poirault-Gauvin tout à l'heure l'a de nouveau montré. Donc, vous êtes les premiers responsables ...

Monsieur le Maire : Merci de conclure, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : ... des délais d'aujourd'hui mais -et je terminerai là-dessus- puisque vous avez souligné, Madame Poirault-Gauvin, qu'avec Monsieur le Maire vous avez rencontré les responsables d'Apsys, pourquoi ne pas dire ce que vous ont dit les responsables d'Apsys, parce que ça vous ne l'avez pas dit. Ils vous ont dit que le jugement, s'agissant de Verseau, viendrait en audience avant la fin de ce mois et que donc avant la fin février les choses seraient tranchées. Mais ça, évidemment, vous ne le dites pas.

Monsieur le Maire : C'est un autre débat, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : C'est-à-dire qu'il y a un double langage de votre part : ce qui peut inquiéter, vous le dites, ce qui peut rassurer, vous ne le dites pas. Ce n'est pas notre conception de la politique et de la gestion des choses publiques.

Monsieur le Maire : On diverge complètement du sujet. Je vais passer la parole, s'il n'y a pas d'autres interventions, à Madame de Clermont-Tonnerre qui va ramener peut-être le débat là où il doit rester.

Nous aurons d'autres occasions de parler du dossier Beaugrenelle, que ce soit à l'occasion d'un projet de délibération en Conseil d'arrondissement ou même d'un CICA, pourquoi pas, si les associations en font la proposition.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je vais revenir sur la délibération. D'abord, j'ai entendu tout à l'heure Monsieur Dargent qui raillait un peu l'avis du Conseil d'arrondissement. Je voudrais quand même lui rappeler que c'est ce que nous faisons au quotidien, chaque fois que nous avons un projet de délibération nous n'émettons qu'un avis, là, on est toujours sur le même mode et nous examinons cette délibération avec la même intention, même s'il ne s'agit que d'un avis, sur toutes celles qui passent devant nous.

Deuxième chose, je suis un peu préoccupée par le contenu de cette délibération et puis il y a d'autres erreurs que celles qu'a pointées ma collègue Géraldine Poirault-Gauvin. Notamment, il est dit dans la première ligne que la demande d'autorisation doit être formulée auprès du Préfet de Police, ce n'est pas le Préfet de Police, il est compétent pour les ICPE mais là il s'agit d'une IOTA et là, c'est le Préfet de Paris qui est compétent. Je tenais à le souligner. Quand il y a des erreurs comme cela ça amène un petit peu à se poser un certain nombre de questions.

Je voulais vous dire aussi, pour avoir consulté le dossier d'enquête publique, que j'ai vu que cinq associations du Front de Seine et plusieurs conseillers syndicaux des tours avaient posé des véritables questions qui, aujourd'hui, n'ont pas de réponses puisque nous n'avons pas connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et surtout des réponses qu'il apporte à toutes ces préoccupations qui me semblent de bon sens. Donc, faute d'éléments de réponse, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis négatif jusqu'à ce que l'on ait des éléments plus rassurants, plus concrets, plus fiables que ceux dont nous disposons aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'à la lecture, d'abord du registre d'enquête publique, on se rend compte que nous n'avons pas particulièrement inquiété la population. La population est inquiète. Il est vrai que nous avons là plusieurs dizaines d'observations de gens qui sont tout simplement inquiets et dont il faut tenir compte. Même la lecture de l'exposé des motifs, signé par le Maire de Paris, ne nous rassure pas davantage puisqu'il évoque la nécessité du suivi régulier de la qualité des eaux d'infiltration. On se demande d'ailleurs pourquoi c'est la SCI Beaugrenelle et non pas une organisation indépendante qui s'en préoccupe. S'assurer de l'étanchéité du caisson, de la qualité de sa finition lors du coulage, l'impact géotechnique éventuel lors de la mise en route de l'installation, etc, il y a un certain nombre de vrais sujets.

Je crois que la proposition de Madame de Clermont-Tonnerre est tout à fait sage. Nous ne sommes pas figés sur cette position, mais à partir du moment où il y a tant d'interrogations qui subsistent et qui sont d'ailleurs du fait même de la Ville, puisque nous, nous travaillons sur les documents de la Ville, nous n'avons que ceux-là, il est plus sage -ne serait-ce que pour respecter aussi le principe de précaution, on verra bien ce que décidera l'Etat- que nous apportions un vote défavorable dans l'attente, peut-être, d'explications fournies par les adjoints compétents en Conseil de Paris la semaine prochaine. Il y aura un nouveau débat et nous sommes prêts à entendre les précisions qui nous seront données mais je crois qu'il est plus sage, dans un premier temps, de faire en sorte d'aller plus loin en ce qui concerne les précisions qui doivent être apportées sur ce dossier qui en manque singulièrement.

Donc je mets aux voix ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Merci.



Nous allons donc passer maintenant au projet de délibération N° 13 qui est un peu du même type d'ailleurs.

13. 2010 DEVE 8 - Avis du Conseil de Paris sur une demande d'autorisation formulée par Radio France en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une installation de réfrigération au 116, avenue du Président Kennedy dans le 16^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Cette délibération nous est soumise parce que le 15^{ème} est inclus dans le rayon d'affichage fixé par la réglementation.

Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Juste pour faire une remarque et dire ma surprise à la lecture de l'exposé des motifs. Il est mentionné que la solution du raccordement au réseau Climespace a été écartée en raison de son coût trop élevé et de son manque de fiabilité.

Le manque de fiabilité nous étonne puisque l'on sait que, pour le secteur Baugrenelle, notamment pour le projet de centre commercial, le raccordement au réseau Climespace a été choisi par la Ville à la suite des demandes des associations et des élus. Des travaux ont d'ailleurs déjà commencé.

Comment les services de la Ville peuvent-ils faire ce type de remarques et je souhaiterais avoir une explication d'un représentant de l'exécutif sur cette phrase qui me pose problème et qui fait que je m'abstiendrai sur ce mémoire.

Monsieur le Maire : Il est vrai que Climespace avait été une demande des associations, des élus du 15^{ème}, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, et obtenue pour la réfrigération de Beaugrenelle.

J'en profite pour indiquer à notre conseil que cette fois-ci sous la casquette de Député, j'ai fait adopter par le Parlement un amendement qui a permis et qui permet d'éviter dans l'avenir de taxer doublement les centrales produisant de la climatisation selon le procédé écologique du refroidissement, c'est-à-dire le système Climespace, même s'il y en a d'autres.

C'est une question, qui sera, je pense, à poser au Conseil de Paris à moins que Madame de Clermont-Tonnerre puisse nous apporter une réponse s'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je dois dire, comme ma collègue, Géraldine Poirault-Gauvin, j'ai été moi aussi très surprise à la lecture de la délibération. Je pense qu'il s'agit d'une rédaction un peu rapide mais qui peut être lourde de conséquences. J'ai pris l'attache de Climespace pour essayer d'en savoir un petit peu plus et puis parce que je considérais que cela méritait des explications quand on dit qu'un système manque de fiabilité alors que, parallèlement, nous sommes en train de le mettre en place dans le 15^{ème} arrondissement, cela pose question.

Je vais vous donner lecture, très rapidement, des éléments qui m'ont été fournis par la direction de Climespace qui a précisé avoir été sollicitée sur la question du raccordement de la Maison de la Radio en 1996 puis en 2001 et jamais depuis. Or, entre temps, la configuration du réseau Climespace a considérablement changé depuis 2001 avec la création de deux centrales refroidies par eau de Seine : la centrale Canada au Pont des Invalides puis la centrale Tokyo sous le Palais de Tokyo en 2007.

S'en est suivi un développement du réseau notamment dans les 8^{ème}, 16^{ème} et 15^{ème} arrondissements, comme nous pouvons le voir en ce moment avec le début des travaux dans le 15^{ème}. La direction de Climespace regrette que le sujet du raccordement n'ait pu être de nouveau instruit à la lumière de cette nouvelle configuration. C'est vrai, moi aussi je partage ces regrets car c'est un système que nous avons demandé tous ensemble d'ailleurs et avec détermination pour Beaugrenelle.

J'ajoute que la fiabilité du réseau Climespace est supérieure à 99,99 % pour ses réseaux de chaleur et de froid et que cette fiabilité est unanimement reconnue et appréciée par l'ensemble des clients qui sont raccordés à ce système.

Je souhaitais apporter ces précisions parce qu'à la lecture de la délibération pouvaient surgir de légitimes inquiétudes qui, j'espère, seront levées. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, vous proposez qu'on le vote néanmoins ? Merci. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Poirault-Gauvin.

Il est adopté. Merci.



14. 2010 DEVE 20 - Attribution de la dénomination « square de l'Oiseau Lunaire » au square situé 43 rue Blomet.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. C'est une bonne nouvelle de voir le square Blomet, qui n'avait pas de nom jusque-là, renommé en square de l'Oiseau Lunaire. Vous vous en rappelez, cela fait suite à un vœu que nous avons déposé, qui avait été présenté en septembre 2008 par notre collègue Gilles Alayrac. Gilles avait eu la chance et le privilège de pouvoir rappeler à notre conseil un certain nombre d'éléments de contexte historique sur ce square Blomet, où a vécu, non pas dans le square mais dans un bâtiment qui a été remplacé par le square Blomet, le peintre Miró.

Il est aujourd'hui question de renommer ce square et de lui attribuer le nom d'une statue en bronze qui figure à l'intérieur du square depuis le milieu des années 70. C'est une statue en bronze qui a été offerte par Miró aux habitants du 15^{ème} en souvenir de cette période de sa vie où il a habité la rue Blomet et qui a été une source d'inspiration pour lui.

Voilà, cette courte intervention pour vous dire que c'est un oui franc, massif et enthousiaste à l'attribution de cette nouvelle dénomination pour le square Blomet qu'il faudra désormais appeler « square de l'Oiseau Lunaire ».

Monsieur le Maire : C'est une très bonne chose mais il y a une autre source d'inspiration que vous avez tort de négliger, qui était celle de Miró, c'est notre collègue Barrier, dont vous vous souvenez sûrement qu'il a connu Miró, qu'il l'a fréquenté et Miró fréquentait d'ailleurs la boutique d'horlogerie de son père. Voilà, il fallait quand même le rappeler.

Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Mes chers collègues, le vœu relatif à un hommage au peintre Miró, attribuant au square Blomet la dénomination « square de l'Oiseau Lunaire », ayant été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement, je vous propose de voter cette délibération.

Je voudrais ajouter que nous souhaitons que la Mairie de Paris nous contacte lorsque ces plaques seront prêtes. En effet, la Mairie du 15^{ème} souhaite organiser à cette occasion une manifestation.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité. Merci.



15. 2010 DU 83 - Subvention à l'association « Blomet Paradisio » pour un montant de 4.100 euros.

Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur le fond de cette subvention et de la démarche de l'association. Je souhaiterais quand même attirer votre attention sur le regret que l'on peut avoir qu'il ait été fait appel à un établissement originaire d'Angers et pas à des établissements parisiens qui sont certainement tout aussi compétents, comme par exemple l'EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris) au sein de laquelle j'ai l'honneur de siéger. Voilà, je crois que c'est un peu dommage que ce choix n'ait pas fait la promotion d'écoles qui forment des talents et des talents pour notre capitale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour l'école en question. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Très rapidement, je voulais juste m'associer à ce que vient de dire Jean-Baptiste Menguy parce qu'il vient d'évoquer l'EIVP dont nous fêtons d'ailleurs cette année les 50 ans.

Nous avons des belles écoles à la Ville de Paris : l'école des ingénieurs mais aussi l'école d'horticulture Dubreuil. Ce sont deux écoles avec lesquelles d'ailleurs nous travaillons puisque nous les avons associées à l'organisation de la semaine du développement durable puisque l'école d'horticulture Dubreuil avait fait la jardinière que vous avez tous pu voir pendant trois mois sur le parvis de la Mairie et l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris avait fait un projet très intéressant de l'aménagement du sud du 15^{ème} qui a été présenté à la Maison des Associations pendant la même semaine du développement durable.

C'est vrai, je trouve que nous avons la chance d'avoir de beaux établissements, des élèves très motivés et que dès que c'est possible il est souhaitable de les associer à nos projets ou à ceux qui peuvent être conduits par des associations locales.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Bladier-Chassaigne.

Pascale Bladier-Chassaigne : Oui, Monsieur le Maire, juste deux mots. Dans l'exposé des motifs il est écrit que le rapport a été présenté au conseil du quartier Saint-Lambert et qu'il a été envoyé aux principaux élus du 15^{ème} arrondissement. Je voulais simplement dire que je n'avais jamais reçu le rapport et que le rapport n'a pas été présenté au conseil de quartier. Je voterai pour car c'est un projet extrêmement intéressant et voulu par notre majorité depuis longtemps mais je voudrais juste faire savoir qu'à l'avenir j'aimerais que le conseil de quartier soit consulté sur ce genre de projet.

Monsieur le Maire : Bien sûr c'est la vocation des conseils de quartier.

Madame Toubiana, pour répondre aux orateurs.

Marie Toubiana : Ce projet de trame verte s'inscrit dans la réalisation de l'allée verte dans le 15^{ème}, que vous souhaitez, Monsieur le Maire.

Vous avez demandé à la direction des Espaces Verts de faire faire cette étude, par les étudiants de l'école Dubreuil, ce qui aurait permis d'avoir une étude gratuite. Malheureusement, vous n'avez jamais eu de réponse à cette proposition.

J'ai reçu les représentants de l'association « Blomet Paradisio » ainsi que les étudiants paysagistes d'Angers, en décembre 2009 et leur ai apporté toute l'aide nécessaire pour leur étude mais en les informant au préalable que dans leur étude ils devaient intégrer que la végétalisation du parvis était actée et donc qu'une partie de cette allée verte était déjà actée.

En effet, avant le 31 mars, 4 arbres seront plantés et 14 bacs plantés d'arbustes installés sur le parvis. Je souligne que cette végétalisation sera entièrement financée par la Mairie du 15^{ème}. Une présentation, par les étudiants, des huit meilleures esquisses est prévue en février. La Mairie du 15^{ème} sera bien sûr présente car j'y assisterai moi-même et sans doute d'autres élus. Cependant, il serait souhaitable que ces esquisses vous soient montrées à vous, Monsieur le Maire, à la Mairie du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : En tout cas, nous nous réjouissons que des projets nous soient soumis. C'est vrai que nous avons travaillé avec la direction des Espaces Verts pour la végétalisation du parvis et même pour une trame verte, qui irait de la station Vaugirard jusqu'au square Saint-Lambert.

Bientôt, dès que les beaux jours le permettront, puisqu'il faut s'adapter bien sûr aux conditions naturelles, 4 magnolias grandiflora persistants seront plantés sur le parvis de cette mairie et 14 bacs de végétaux, qui seront des buissons d'environ 2 mètres 50 de hauteur, seront posés sur le parvis de la Mairie. La végétalisation, c'est un combat, si je puis dire, que nous menons depuis le début de la mandature et qui, grâce aux efforts de la DEVE, d'ailleurs et au financement de la Mairie du 15^{ème}, pourra voir le jour. Je crois que c'est un début et il est symbolique que le parvis de notre mairie soit ainsi végétalisé alors qu'il a quand même un aspect minéral assez prononcé.

Je vais mettre aux voix cette subvention à l'association « Blomet Paradisio ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci. Elle est adoptée.



16. 2010 DFPE 1002 - Implantation d'un multi accueil de 30 places 154-158 boulevard de Grenelle et 35-39 rue Frémicourt.

Monsieur le Maire : Madame Bessis.

Catherine Bessis : Cette délibération ainsi que la suivante prouvent, il n'en est guère besoin, la priorité que représente la petite enfance pour la Ville. Nous célébrerons, d'ailleurs demain, lors de l'inauguration de la crèche 141 rue de la Convention, la création de la millième place en crèche pour cette deuxième mandature.

Concernant le 15^{ème} arrondissement, quelques chiffres importants. Entre 1995 et 2001 : seulement 256 places ont été créées, de 2001 à 2008 : 590 places, depuis avril 2008 : 158 nouvelles places. L'objectif, pour cette mandature, étant pour le 15^{ème} la création de 440 places. Nous savons tous, pour siéger dans les différentes commissions, surtout celle d'attribution des places en crèche, que d'autres places seront nécessaires, au-delà même de cette mandature. Nous travaillerons tous dans ce sens, n'en doutons pas. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Malassis, pour répondre.

Françoise Malassis : Juste pour donner un ou deux chiffres. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres de Madame Bessis. J'aimerais qu'on en parle parce que toutes les statistiques prouvent que les chiffres qu'elle nous donne ne sont pas forcément les bons puisque sous la mandature passée, je considère qu'il

y a eu 453 places annoncées mais en places municipales réelles on n'en dénombre que 231, donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec elle sur ce chiffre-là.

Sur les chiffres, depuis cette nouvelle mandature, j'ai la chance d'avoir un rapport qui vient de m'être donné et qui donne les chiffres de 2008 à la fin 2009 et pour le 15^{ème} arrondissement on me donne 112 places mais il y a une fermeture de 62 places donc cela fait 50 places, 56 places puisqu'on peut considérer que la crèche Boucicaut a été ouverte.

Je m'étonne d'ailleurs sur le fait qu'on inaugure demain la crèche Convention alors que celle de Boucicaut n'a jamais été inaugurée. Est-ce que le choix de cette crèche Convention pourrait servir à des candidats aux élections régionales en Ile-de-France ? C'est une question que je me pose.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas impossible.

Françoise Malassis : Quant à la crèche Convention, je voudrais terminer s'il vous plait, la directrice a subi des pressions pour qu'elle puisse accueillir des enfants, dès demain, ce qui me paraît tout à fait impossible pour la bonne et simple raison qu'elle n'a pas un seul jouet, qu'elle n'a pas eu de fournitures, de papier, de gommes, de crayons. C'est moi-même qui ai dû lui donner sur mes fournitures personnelles pour qu'elle puisse écrire. Elle n'avait pas de téléphone, elle n'avait pas d'ordinateur. Elle a dû faire les listes de commissions de chez elle. Elle n'avait pas de chauffage, pas d'électricité et quand je suis allée visiter la crèche, la semaine dernière, il y avait encore des bassines dans l'atrium parce qu'il y avait des fuites au plafond.

Or, d'après les indications qui me sont fournies, cinq auxiliaires de puériculture lui ont été données. On lui en promet deux demain. Elle a une éducatrice de jeunes enfants, il en manque une. Cela veut dire qu'on l'oblige à accueillir des enfants à partir de demain alors qu'elle n'a pas son personnel et je suis bien placée pour savoir que le personnel ne peut pas lui être affecté puisque ce sont des gens qui sont en poste dans d'autres crèches de l'arrondissement et qui ne pourront pas venir à Convention parce qu'ils ne sont pas remplacés. Voilà la situation de la crèche Convention pour l'instant.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. Franchement, cette inauguration a un caractère un petit peu précipité, surtout pour appeler à la millième place, un chiffre qui n'est pas totalement avéré. Je me souviens d'ailleurs que le groupe UMP avait dû demander la création d'une commission au Conseil de Paris pour étudier le nombre de places de crèches créées. Chacun s'est exprimé. Il y a une explication de vote de l'une ou de l'autre. Madame Bessis, une explication de vote.

Catherine Bessis : Juste une précision, quand même, parce qu'il faut tout dire. Lorsque Madame Malassis parle de fermetures de crèches, ce sont des fermetures de crèches pour travaux, qui ont été votées et les enfants, bien sûr, ne seront pas mis à la rue.

Deuxièmement, au sujet des postes créés pour Convention, ils ont été budgétisés donc ils existent. Effectivement, il y aura une directrice, une directrice adjointe, une éducatrice de jeunes enfants, 11 auxiliaires de puériculture et 3 agents de service. Donc tout se met en place, le budget a été voté, les recrutements sont en cours. S'il vous plait, un peu moins de mauvaise foi, Madame Malassis. Merci.

Monsieur le Maire : Nous espérons simplement que ce que vous nous dites sera confirmé par les faits. Ce que je sais, pour recevoir les directrices, c'est qu'elles se plaignent de l'insuffisance de personnel et surtout ... écoutez, elles doivent vous le dire aussi, je pense, vous ne pouvez pas dire le contraire ... et justement le problème qui se pose en plus c'est que lorsqu'il y a des ouvertures de crèches, ce dont nous nous réjouissons tous, on leur prélève du personnel pour les affecter aux crèches nouvellement ouvertes. J'espère simplement que vous nous annoncez une bonne nouvelle avec l'affectation de tout ce personnel.

Enfin, nous allons mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité. Merci.



17. 2010 DFPE 25 - Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide.

Monsieur le Maire : C'est la procédure habituelle. Pas d'intervention. Merci.



18. 2010 DJS 210 - Lancement d'un marché de prestations de service -article 30- relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



19. XV 2010 012 - Mise à disposition de l'association « Grand Prix Claude Kahn » de salles du Conservatoire municipal Frédéric Chopin sis 43 rue Bague et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement de signer la convention d'occupation correspondante.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



Je vais donc mettre aux voix l'ensemble des projets de délibérations pour lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Merci. Unanimité.



Maintenant nous allons passer à la deuxième et dernière partie de notre conseil qui concerne l'examen des vœux.

20. VXV 2010 16 - Vœu au Maire de Paris relatif à la modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble 36 rue Emeriau géré par Paris Habitat, présenté par les groupes UMP et Centre et Indépendants.

La parole est à Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas reprendre évidemment l'intégralité du vœu. Juste pour signaler qu'en 2008 cet immeuble a connu 71 pannes sur plusieurs jours parfois, 75 pannes d'ascenseur en 2009. C'est un immeuble de 18 étages avec 180 logements et il y a des personnes qui ont besoin de soins, qui se sont trouvées, pendant ces deux dernières années, en difficulté, du fait de ces pannes d'ascenseur récurrentes.

Alors, c'est un problème que connaissent beaucoup d'immeubles parisiens mais je souhaitais mettre en évidence cet immeuble précisément parce qu'il y a une aberration. L'association de locataires a écrit au bailleur et n'a obtenu aucune réponse.

Certes, il y a une mission d'information et d'évaluation sur les difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance et la mise aux normes des ascenseurs parisiens qui est en place au Conseil de Paris, qui va travailler sur des propositions. Là, il est quand même intéressant de souligner qu'à l'heure où l'on construit, avec un objectif de 40.000 logements sociaux sous la mandature, les

bailleurs n'entretiennent pas le patrimoine existant et cela met en difficulté, cruellement, les résidents.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous demandons l'application de l'article L 129-1 du code de la construction et de l'habitation qui demande au Maire de Paris de prescrire une remise en état du fonctionnement des ascenseurs défectueux quand ce fonctionnement est de nature à compromettre gravement les conditions d'habitation des résidents et nous demandons également que Paris Habitat procède au remboursement des charges payées par les locataires en 2008 et en 2009. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle qu'il faut présenter les vœux en une minute. Je ne sais pas si quelqu'un est de nature à apporter une réponse sur ce vœu. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je ne sais pas si on peut appeler ça une réponse mais en tout cas quelques éléments d'information d'abord pour indiquer, une fois n'est pas coutume, que je partage l'indignation de Madame Poirault-Gauvin quant au caractère tout à fait anormal de ces pannes à répétition.

Nous sommes en droit d'attendre des bailleurs qu'ils assurent aux résidents une qualité de service sans commune mesure avec ce que l'on constate dans ce cas.

L'accord s'arrêtera là parce que, comme parfois, Madame Poirault-Gauvin va un peu vite avec le droit. Elle nous a cité un article du code de la construction. Je ne rentrerai pas dans les détails mais il faut savoir que la compétence est en fait exercée par le Préfet de Police pour le compte du Maire de Paris et non pas par les services de la Ville, ça c'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que, de toute façon, ce genre d'arrêté n'est jamais pris dans les logements sociaux ; il est pris uniquement quand sont en cause des questions de sécurité, par exemple de sécurité incendie, etc. On est tout à fait en dehors du champ juridique possible. C'est la raison pour laquelle les élus du groupe de Gauche ne pourront pas prendre part au vœu.

Dernier point. Madame Poirault-Gauvin a demandé l'audition, au sein de la commission « ascenseurs », de la responsable de l'association de locataires de l'immeuble concerné, donc on aurait pu penser qu'il aurait été souhaitable d'attendre que la visite de la commission ait eu lieu. Elle aura lieu demain à 10 heures au 36 rue Emeriau. Pourquoi faire un vœu maintenant alors que la mission commence juste et qu'elle n'a pas vocation à s'étaler dans le temps ? Je crois qu'en la matière il faut aussi respecter le rôle de ces commissions qui ont

une vraie fonction et qui peuvent, en l'occurrence, contribuer à l'amélioration des choses.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour expliquer, pour répondre à Monsieur Dargent ...

Claude Dargent : Ce n'est pas possible ça !

Géraldine Poirault-Gauvin : ... L'auteur du vœu a le droit de reprendre ? Non. Alors explication de vote, Monsieur le Maire, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : C'est comme cela que je l'entendais.

Géraldine Poirault-Gauvin : La mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs s'est prononcée mardi dernier, après l'envoi de l'ordre du jour, sur le choix de cette visite qui a lieu demain. C'est la raison pour laquelle, en amont, j'avais déposé ce vœu.

Claude Dargent : Cela peut se retirer un vœu, jusqu'à la dernière minute d'ailleurs.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je ne le retire pas.

Claude Dargent : Donc c'était sciemment.

Monsieur le Maire : Nous allons mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? NPPV pour la Gauche.
Le vœu est adopté.



21. VXV 2010 17 - Vœu au Maire de Paris relatif à la mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine, présenté par les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Oui, Monsieur le Maire, très vite. Il s'agit d'une zone inondable, le Front de Seine, tout le monde le sait, il ya des risques en cas de crue centennale. Donc, il est envisagé la mise hors d'eau des installations électriques et des groupes électrogènes des tours du Front de Seine parce qu'en

cas de crue elles seront inondées et cela nuirait gravement à la vie dans ce secteur du 15^{ème}.

ERDF a fait des propositions pour permettre la continuité du service en cas de crues mais il faut que les tours procèdent elles-mêmes à des travaux très lourds, avec un coût très élevé. Les conseils syndicaux des tours et les associations qui sont concernés nous ont fait savoir que financièrement ils ne pourraient pas supporter le coût de ces travaux.

A l'heure où la Ville construit des nouvelles tours, on peut s'interroger sur l'entretien du patrimoine existant. Le vœu vise à demander au Maire de Paris de prescrire une étude visant à établir les responsabilités de la Ville et de la Sempariseine dans cette affaire.

On demande également au Maire de Paris de solliciter l'avis des bailleurs gérant certaines de ces tours, pour connaître les travaux qui les concernent, de faire procéder à une évaluation du montant d'une subvention que la Ville de Paris pourrait verser pour cofinancer la mise hors eau des ouvrages vitaux des immeubles de grande hauteur et enfin, soumettre prochainement au Conseil de Paris le vote de cette subvention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Quelques éléments d'information. Comme vous l'avez rappelé, c'est une crue centennale, donc en l'occurrence, il eut été bon de s'en préoccuper un peu plus tôt. En l'occurrence, aujourd'hui la situation ...

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur Dargent,

Claude Dargent : ... je veux bien mais je veux être sûr que Monsieur Destrem ne perde rien de ce que je dis ...

Monsieur le Maire : Ce serait dommage, absolument.

Claude Dargent : ... il faudrait que je me répète.

Monsieur le Maire : Allez-y. Monsieur Destrem, Monsieur Dargent va pouvoir parler. Allez-y. Terminez.

Claude Dargent : Merci beaucoup. En l'occurrence, par rapport à ce qui est proposé concrètement dans ce vœu, s'agissant des responsabilités de la Sempariseine, la chose a été depuis longtemps clairement établie et donc en

l'occurrence le vœu tombe, si j'ose dire, puisque cette étude a évidemment déjà été conduite.

Ensuite, s'agissant de la possibilité, pour la Ville, de cofinancer les travaux, je note que ce conseil est particulièrement généreux, s'agissant des finances ...

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, il faut conclure.

Claude Dargent : ... de la Ville en l'occurrence, évidemment ces choses ne sont pas aussi simples. On est en train de faire expertiser les choses. Je ne suis pas sûr que la Ville de Paris ait la possibilité, en l'occurrence, de financer des travaux de mise hors d'eau d'ouvrages.

Je vous rappelle que, en l'occurrence, ...

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, il faut conclure.

Claude Dargent : ... il y a de nombreux quartiers de Paris qui sont concernés par ces questions d'inondation.

Monsieur le Maire : Merci.

Claude Dargent : ... Donc, en l'occurrence, pour ces raisons ...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent.

Claude Dargent : ... vous voulez savoir notre vote.

Monsieur le Maire : Oui mais vous voterez le moment venu.

Claude Dargent : Donc, pour ces raisons nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Nous, nous sommes intéressés par le 15^{ème}, donc c'est la raison pour laquelle ce vœu est très opportun ... non, puisque Monsieur Dargent disait qu'il y avait d'autres quartiers qui étaient aussi importants, sans doute, mais enfin, nous, nous essayons de favoriser le 15^{ème} et c'est un sujet vraiment très important et très sérieux qu'il ne faut pas prendre à la légère et je pense que ce vœu est tout à fait opportun.

Quant à l'intervention de Monsieur Dargent, elle se fondait sur l'article 21 de notre conseil qui permet une explication de vote sur les vœux de deux minutes.

Nous allons donc passer maintenant au vote sur ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la Gauche.
Le vœu est adopté.



22. VXV 2010 18 - Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette, présenté par l'UMP et le groupe Centre et Indépendants.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Un vœu extrêmement consensuel, je le souhaite. Nous sommes tous très attachés à la réalisation, dans les délais les plus brefs, je suis sûr, de l'équipement du square Calmette.

Vous le savez, c'est un sujet qui nous a déjà préoccupés depuis plusieurs conseils. C'est le pendant de l'équipement qui a été réalisé pour les plus jeunes, côté Périchaux. Grâce à cette belle unanimité, que nous avons obtenue jusqu'à maintenant, l'inscription a été faite pour le BS 2009, ce qui permettrait théoriquement d'utiliser cet équipement dès l'été 2010.

Des discussions récentes avec les services de la Jeunesse et des Sports ont laissé apparaître quelques inquiétudes quant au début des travaux, nous permettant l'installation de cet équipement dès l'été. Donc nous souhaitons mobiliser à nouveau l'ensemble des élus de la majorité mais bien au-delà, pour que l'équipement voit le jour bien avant cet été et qu'il puisse être utilisé pour des opérations d'animation et de prévention dans le quartier Périchaux très rapidement.

Monsieur le Maire : Merci. Bon, je crois que c'est un vœu qu'on peut tous partager. S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix. Madame Piétranico demande la parole. Allez-y.

Marie-Hélène Piétranico : Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour vous dire que vous savez que ce projet de rénovation du terrain de sport du square Calmette nous tient particulièrement à cœur, à l'ensemble des habitants de ce quartier Périchaux-Brancion, dont je fais partie.

Depuis plusieurs années, les habitants du quartier plaident en faveur de sa rénovation et nous avons été entendus par la Mairie de Paris puisque, a été voté en Conseil de Paris, le budget supplémentaire afférent à cette réalisation et ce, malgré la baisse des investissements, due à la crise, qui a touché tous les

secteurs d'activités et tous les services de la ville de Paris. 500.000 euros seront consacrés à ce projet.

Comme pour le mini terrain de sport des Périchaux, il faut que le résultat soit à la hauteur de l'attente. La réalisation de ce petit terrain livré en mai dernier, je le rappelle, a été exemplaire et les matériels installés sont, presque un an après l'ouverture, encore dans un très bon état malgré leur forte fréquentation, même par de très grands adolescents alors que ce terrain de sport était réservé en fait pour les 6 - 12 ans.

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Marie-Hélène Piétranico : Ce terrain est en effet très utilisé, même en période de froid, après les écoles, en week-end par les familles et à ce jour, pas de plaintes de riverains, du moins, à ma connaissance.

Mais, revenons à la réfection de l'espace du square Calmette, nous sommes autant que vous impatients de voir aboutir les études et démarrer les travaux. Cependant, il nous faut laisser les services de la DJS faire leur travail et je suis persuadée qu'ils le feront avec le souci de livrer ce terrain dans les meilleurs délais.

Il faut laisser le temps nécessaire pour obtenir un terrain de sport de qualité avec des installations surtout adaptées aux besoins des adolescents, donc ne rien précipiter ...

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Marie-Hélène Piétranico : ... et nous sommes malheureusement soumis à des délais que j'imagine, incompressibles. Nous faisons confiance aux services de la Ville de Paris pour livrer cet équipement, engagement de campagne, je le rappelle, d'Anne Hidalgo et du Maire de Paris, dès que cela leur sera possible. Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu.

Monsieur le Maire : C'est dommage parce qu'il nous arrive souvent, on passe une bonne partie de notre temps à ça, à la Mairie du 15^{ème}, que les délais ne soient pas tenus et qu'un petit rappel soit opportun pour accélérer un peu les choses.

Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour la Gauche. Le vœu est adopté.



23. VXV 2010 19 - Vœu au Maire de Paris relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, présenté par l'UMP et le groupe Centre et Indépendants.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le petit commerce souffre beaucoup dans le 15^{ème}, la Mairie de Paris avait augmenté, d'une façon exorbitante, les droits de voirie sous la précédente mandature, aujourd'hui elle fait une application à 100 % de la taxe sur les enseignes.

Le dispositif législatif permet une exonération partielle de 50 %. Nous demandons l'application de cette exonération partielle car les factures qui arrivent aujourd'hui, les redevances de cette taxe, sont trop importantes pour les commerçants.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur Gayet, je suis toujours heureux d'avoir un dialogue avec vous en permanence sur ce sujet-là.

Je vais vous dire pourquoi nous voterons contre ce vœu. D'abord, vous ne dites pas dans votre vœu, le coût de cette mesure-là. Il serait, pour la Ville de Paris, de 2,5 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable dans les moments où vous voulez, par ailleurs, investir dans beaucoup d'autres domaines.

Deuxièmement, quand les commerçants qui ont des enseignes publicitaires paient cette taxe-là, ils ne paient pas les droits de voirie qu'ils payaient jusqu'à présent sur les objets auxquels elle s'appliquait. Donc, d'une manière globale, aujourd'hui il est encore un peu tôt pour faire une estimation, mais quand on regarde au cas par cas, on peut estimer que le coût global est finalement moindre et donc les rentrées d'argent, moindres, pour la Ville de Paris. Donc on ne va pas encore accélérer la diminution des baisses d'argent.

Deuxième raison pour laquelle nous voterons contre : vous vous rappelez que c'est un texte législatif, dont l'objectif est de diminuer la pollution par les enseignes publicitaires, faire en sorte que dans le nouvel environnement il y ait moins d'enseignes publicitaires et que du coup, il y ait une contrepartie financière pour limiter leur nombre. Enfin, l'efficacité, parce que vous appelez de votre vœu à une aide d'urgence des commerçants et que la proposition que vous faites ne serait effective qu'à partir de 2011 par rapport à cette exonération et que ça ne répondrait pas à ce caractère d'urgence que vous mentionnez dans votre vœu.

Pour toutes ces raisons-là, de coût économique, d'environnement et d'efficacité du choix que vous opérez, le groupe la Gauche votera contre votre vœu.

Monsieur le Maire : L'objectif du soutien au petit commerce reste néanmoins.

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de notre conseil.



Quelques informations, notamment les dates des prochains Conseils d'arrondissement : le 23 mars, le 3 mai, le 31 mai et le 28 juin.

Je vous rappelle aussi le concert à but caritatif qui sera donné dans cette mairie demain à partir de 20 heures, en faveur des victimes du séisme en Haïti.

Je peux vous donner aussi l'information selon laquelle la collecte réalisée par la Croix-Rouge, depuis le lendemain du séisme, a rapporté déjà près de 11.000 euros. Demain, la participation sera libre de façon à collecter encore des dons pour les victimes de ce séisme. C'est le Conservatoire Frédéric Chopin, le chanteur **Beethova Obas**, chanteur Haïtien et Philippe Laville qui seront présents à ce spectacle présenté par le journaliste de RFI, Laurent Sadou et en présence de l'Ambassadeur d'Haïti à Paris.

J'espère que vous pourrez être nombreux mardi 2 février, c'est-à-dire demain à 20 heures, pour soutenir les sinistrés de ce séisme. Je vous remercie.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris